

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 juin 2016 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
Conseiller(ère) n°4 – siège vacant ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;

sont absents :

Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 5, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

MOTION DE FÉLICITATION – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

M. Daniel Lussier et tout le conseil félicitent le nouveau récipiendaire de la médaille de lieutenant-gouverneur, M. Olivier Versailles. M. Versailles est étudiant en secondaire 5 à l'École Louis-Cyr. Le conseil municipal lui offre un cadeau en reconnaissance de ces efforts. Une publication sera insérée dans le prochain info-municipal.

rés : 2016-06-101

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

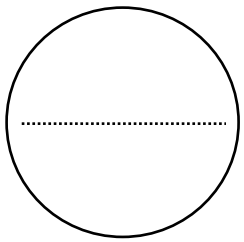
ADOPTÉE

rés : 2016-06-102

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
4 AVRIL 2016**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE



rés : 2016-06-103

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 JUIN 2016

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 juin 2016. Il est proposé par Mauro Lando, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de mai 2016 soient acceptés au montant de **30 982,66 \$** et que les comptes à payer en date du 6 juin 2016 soient payés au montant de **69 401,41 \$**.

ADOPTÉE

rés : 2016-06-104

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MADA – MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Attendu que les résolutions n° 2015-08-141 et 2015-12-213

Attendu que la démarche pour la POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE et MADA requiert la nomination des membres du comité de pilotage ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- de désigner, M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secr.-très., à titre de responsable administrative du dossier « aînés » et de la démarche MADA en remplacement de Mme Ninon Gagné ;
- De nommer les membres suivants au comité de pilotage :
 - Mme Georgette Couture, présidente des *Aînés de Sherrington* ;
 - Mme Louise Guérin, membre du conseil d'administration des *Aînés de Sherrington* ;
 - Mme Jocelyne Poupart, secrétaire-trésorière des *Aînés de Sherrington* ;
 - Mme Sophie Charpentier, Directrice de l'École St-Patrice ;
 - Mme Sonia Dumais, résidente et *Agente de soutien au développement social* pour le CLD des jardins de Napierville ;
 - Mme Héloïse Lévesque
 - Mme Martine Hébert, résidente et *Agente de développement des loisirs* ;
 - M. Jonathan Lucier ;
 - Mme Catherine Guay.

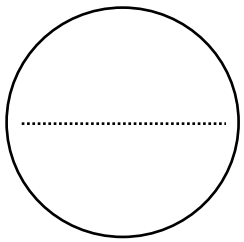
ADOPTÉE

rés : 2016-06-105

DEMANDE DE MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied en avril 1993, suite à une décision gouvernementale visant à rétrocéder la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

Attendu que le programme distribue des compensations aux municipalités pour aider à couvrir les frais encourus pour l'entretien courant et préventif des routes locales ;



- Attendu que les travaux admissibles exclus maintenant, l'entretien des chemins hivernal, un critère d'admissibilité dans le passé ;
- Attendu que ces montants font parties intégrantes des budgets des petites municipalités ;
- Attendu que le balayage et le nettoyage de la chaussée ainsi que le déneigement devraient se qualifier comme travaux admissibles au programme d'aide à l'entretien du réseau local ;
- Attendu que les petites municipalités ne possèdent pas de budget substantiel pour l'entretien des chemins tel que décrit dans les modalités d'application du programme de 2016 et que l'atteinte du critère de 90 %, approuvé par le ministère comme travaux admissibles sans inclure le déneigement, est difficilement atteignable ;
- Attendu que ce programme n'a jamais été bonifié ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que :

- de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconsidérer la décision d'exclure l'entretien des chemins d'hiver dans la reddition de comptes ;
- de demander à la MRC des Jardins-de-Napierville de nous appuyer dans ce dossier, et que notre MRC demande aux MRC avoisinantes d'appuyer les petites municipalités sur leurs territoires.

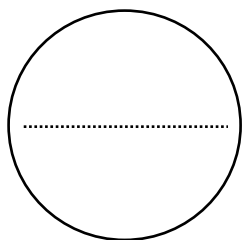
ADOPTÉE

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MAI 2016

Durant le mois de mai, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants :

- Démobilisation des déshumidificateurs de la patinoire ;
- Débranchement de la fournaise de la patinoire ;
- Ménage à l'usine d'épuration ;
- Vidange du glycol et rangement des tuyaux du système au CMR ;
- Réparation des gazons ;
- Tonte des pelouses ;
- Vidange des parcs ;
- Réparation de pancarte dans les rangs ;
- Rehaussement des puits à la salle communautaire et au CMR ;
- Installation des dos-d'âne et des blocs à la patinoire ;
- Réparation d'asphalte (Correctif d'asphalte) ;
- Désherbage des rocailles et plates-bandes ;
- Entretien des véhicules ;
- Nettoyage des déchets des fossés dans les rangs ;
- Ouverture du jeu d'eau ;
- Préparation et lignage du terrain de baseball les journées de partie ;
- Entretien préventif des stations de pompage du réseau d'égout ;
- Processus d'embauche d'un journalier au service des travaux publics ;
- Entretien annuel des modules de jeu (serrage de boulons, ajustement de hauteur des jeux, etc.) ;
- Nettoyage des fossés bloqués (Rang Saint-Pierre Est, rue Lussier et rang Fortin).

M. Daniel Lussier propose qu'au jour de la Terre 2017, la municipalité organise une grande corvée pour la population.



REMERCIEMENTS À LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE (EAU POTABLE)

M. Daniel Lussier et tous les membres du conseil remercient la municipalité de Napierville pour l'aide fournie durant plus d'un an relativement à l'obligation d'échantillonnage de l'eau potable aux différents bâtiments par la fourniture d'une ressource qualifiée. Cette personne a agi avec discernement et professionnalisme. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur nos collègues municipaux. Leur générosité a été très bénéfique pour nous.

rés : 2016-06-106

POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES – ADJUDICATION DU MANDAT

Attendu l'appel d'offres sur invitation concernant le *Pompage et déshydratation des boues* lancé le 11 mai 2016 ;

Attendu les résultats de l'ouverture des soumissions le 26 mai 2016 à 11 h suivant :

	Revolution Environnemental Solution LP (Terrapur)	Centrix Environnement
SOUS-TOTAL	37 180,09 \$	25 540,00 \$
GRAND TOTAL	42 747,81 \$	29 364,62 \$

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour le pompage et déshydratation des boues tel que décrit au *Centrix Environnement*, au montant de 25 540 \$, plus taxes, et ce, puisque leur soumission était la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

rés : 2016-06-107

ACHAT REGROUPÉ 2016 ORGANISÉ PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – SEL DE DÉGLAÇAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT ;

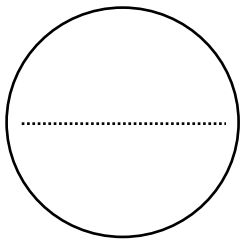
Attendu que la municipalité se joint au regroupement organisé par la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à l'achat de sel à déglacement pour l'hiver 2016-2017 et veut leur confier la gestion contractuelle en découlant ;

Attendu les résultats de l'ouverture des soumissions :

Entreprises	Montant sans taxes
Compass Minerals Canada Corp.	91,98 \$/tonne métrique
Technologie de dégivrage Cargill	89,28 \$/tonne métrique
Mines Seleine (K+S Sel Windsor Itée)	Non-soumissionnaire

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre Technologie de dégivrage Cargill, et ce, pour combler nos besoins correspondant à une quantité approximative de 350 tonnes métriques, soit approximativement 31 248 \$, plus taxes, selon les quantités commandées et d'informer la MRC des Jardins-de-Napierville pour qu'elle puisse assurer le suivi nécessaire à l'adjudication du mandat.

ADOPTÉE



rés : 2016-06-108

ACHAT REGROUPE 2016 ORGANISÉ PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE –ADJUDICATION DU CONTRAT

Attendu l'appel d'offres public regroupé mené par la MRC des Jardins-de-Napierville pour les travaux de pavage et de réfection de chaussée ;

Attendu les résultats d'ouverture obtenus le 31 mai 2016 sous la présence de Mme Nicole Inkel, directrice générale, Mme Linda Gauthier, secrétaire-réceptionniste, M. Éric Déziel, coordonnateur en gestion des cours d'Eau et M. Alexandre Hamelin, technicien en aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la soumission de SINTRA inc. au montant de 69 552 \$, plus taxes, et ce, puisqu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

rés : 2016-06-109

ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT – RESTAURATION D'UNE POMPE À LA STATION DE POMPAGE FORTIN

Attendu que la municipalité a adjugé un mandat visant l'entretien préventif de ses stations de pompage pour évaluer l'état de l'ouvrage et planifier les travaux à venir (*ref : Résolution n° 2016-04-066*) ;

Attendu que lors des inspections par Global Électro-Mécanique inc., des interventions à effectuer pour la santé du réseau ont été identifiées selon leur gravité (urgentes, moins urgentes, etc.) ;

Attendu que la station de pompage Fortin est la plus importante pour l'opération du réseau ;

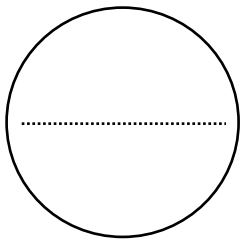
Attendu qu'il faut réparer d'urgence une des pompes de la station Fortin et les conduites pour soutenir la tuyauterie ;

Attendu que les autres interventions peuvent être reportées aux années 2017 et suivantes ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- de mandater Global Électro-Mécanique inc. pour la réparation d'une pompe au montant de 3 645 \$, plus taxes (devis n° 2123 daté du 2 juin 2016) et pour les réparations des conduites pour soutenir la tuyauterie au montant de 7 350 \$, plus taxes (devis n° 2127 daté du 2 juin 2016) ;
- de financer les dépenses susmentionnées à même le fonds de réserve pour l'entretien du réseau d'égout.

ADOPTÉE



RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DE JANVIER À MAI 2016

Durant les mois de janvier à mai, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

6	nouvelles constructions
10	Rénovations ou modifications
6	bâtiments accessoires
2	clôtures et haies
3	installations sanitaires
2	captage d'eau
2	agrandissements
1	démolition
1	piscine

rés : 2016-06-110

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. JACQUES FORINO POUR LE LOTISSEMENT DU LOT 5 854 265

Attendu que M. Jacques Forino souhaite que le lot n° 5 854 265 du Cadastre du Québec soit divisé afin qu'une parcelle de celui-ci lui soit aliénée, et ce, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture.

Attendu que pour réaliser son projet, il doit obtenir une autorisation de la CPTAQ ;

Attendu que la demande n'a aucune incidence sur le potentiel agricole du lot et les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

Attendu que l'homogénéité de la communauté peut être impactée puisque la parcelle servira comme complément d'établissement résidentiel à la résidence adjacente, mais aucune nouvelle construction n'est prévue ;

Attendu que cette demande n'a aucune conséquence, si autorisée par la CPTAQ, sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants ;

Attendu que sa demande n'a aucun impact sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la question de la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne se pose pas au projet en l'espèce ;

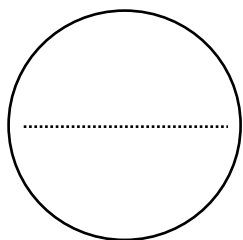
Attendu que la propriété foncière n'est pas en culture ;

Attendu que la municipalité n'a pas de preuve sur l'effet de la présente demande sur le développement économique de la région ;

Attendu que la question des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire ne se pose pas ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Jacques Forino reçue le 25 mai dernier concernant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot n° 5 854 265 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE



RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE MAI 2016

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Intervention incendie	2
Entretien d'équipe	5
Inspection vad	5
Accident de la route	1
Intervention premier répondant	10
Formation	2
Réunion de service (Trio)	1
Prévention risque élevé	0
Prévention résidentielle	11
Alarme	0
Entraide	2

rés : 2016-06-111

EMBAUCHE DE MME MARTINE HÉBERT AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Mme Martine Hébert au poste d'agente de développement des loisirs pour un remplacement de congé de maternité dès le 13 juin 2016, et ce, pour une durée déterminée ;
- d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par l'agente de développement des loisirs, Mme Ninon Gagné.

ADOPTÉE

rés : 2016-06-112

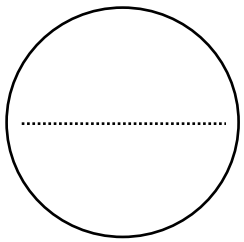
EMBAUCHE DE M. GABRIEL BOURDON AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- d'embaucher Monsieur Gabriel Bourdon au poste de Journalier aux travaux publics, et ce, pour une durée indéterminée ;
- d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par l'Inspecteur et coordonnateur des travaux publics, M. Sylvain Boucher.

Nota : M. Pierre Boisvert, conseiller n^o 3, est dissident et vote contre.

ADOPTÉE



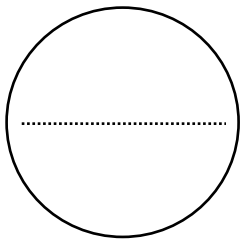
rés : 2016-06-113

COMITÉS DE BASEBALL – ENTENTE D’ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE

- Attendu que le terrain de balles de la municipalité doit être entretenu avant chaque partie afin de permettre un meilleur usage du terrain et le rendre plus sécuritaire ;
- Attendu qu’ il est opportun de définir clairement quel est le rôle et quelles sont les responsabilités des divers intervenants concernant la réalisation de ces travaux d’entretien ;
- Attendu que Mme Ninon Gagné, Agente de développement des loisirs, a préparé l’entente entre la municipalité et les groupes de baseball enfant et adulte relative à l’affectation des tâches pour l’entretien des terrains de balle, et ce, en concertant lesdits intervenants ;
- Attendu que dans cette entente, la municipalité s’engage à réaliser ce qui suit :
1. Racler l’ensemble de la partie sablonneuse, au besoin ;
 2. Effectuer le lignage des lignes de terrain selon la demande des administrateurs ;
 3. Donner l’accès à une clé pour déverrouiller le centre des loisirs ;
 4. S’assurer que l’ensemble du matériel nécessaire aux tâches est disponible et en quantité suffisante dans le cabanon de baseball ;
 5. Tondre la pelouse ;
- Attendu qu’ il est possible que lesdits engagements ne soient pas réalisés adéquatement en cas de pluie ou de force majeure, ou si le drainage naturel crée obstacle ;
- Attendu que par cette entente, les administrateurs des comités de baseball s’engagent à :
1. Faire les lignes eux-mêmes dans le cas où les tâches ne peuvent être réalisées par le service des travaux publics de la municipalité en temps opportun ;
 2. D’avertir l’agent de développement des loisirs s’il manque quoi que ce soit dans le cabanon pouvant nuire à l’affectation des tâches ;
 3. D’avertir l’agent de développement des loisirs en cas de besoin d’entretien supplémentaire outre les joutes déjà planifiées au calendrier, et ce, au moins deux semaines avant ledit événement ;
 4. D’installer les coussins des buts ;
 5. D’Assurer l’ouverture et la fermeture des lumières du terrain de balle ;
 6. De s’assurer que les portes des bâtiments soient verrouillées à la fin de chaque activité.

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d’accepter les termes de l’entente susmentionnée préparée par Mme Ninon Gagné et d’autoriser M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE



rés : 2016-06-114

CLUB DE MINÉRALOGIE – ACHAT DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT D'EXPOSITION

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Simon Sédillot concernant l'achat de matériel et d'équipement d'exposition pour le Club de minéralogie associé à la bibliothèque pour un montant maximal de 2 000 \$.

ADOPTÉE

DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-PATRICE RELATIVE À LA SAISON DE HOCKEY PARASCOLAIRE 2016-2017

Ce point est reporté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTION

Mme Christine Shultz demande des éclaircissements concernant le zonage commercial et les droits acquis.

M. Daniel Laplante se demande qui gère la municipalité, MRC, gouvernement, élus?

M. Sylvain Tétrault demande si la municipalité va implanter l'aqueduc sur le territoire.

M. Marc Michaud questionne la rentabilité du centre multirécréative et sur l'accessibilité des résidents aux infrastructures municipales.

M. Pierre Boisvert suggère qu'il y ait plus de concertation de la population pour les horaires de la patinoire.

M. Sylvain Tétrault demande l'accès au Centre Multi-Récréatif le jour de la tenu de l'événement du cyclothon, ce qui lui est accordé.

M. Sylvain Tétrault mentionne que Mme Ninon Gagné, Agente de développement des Loisirs était absente à l'AGA du Comité des Loisirs et que cela était décevant.

M. Sylvain Tétrault informe le conseil qu'il manque deux portes à la clôture du terrain de balles.

rés : 2016-06-115

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 24 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier,
Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016.